

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 31 MARS 2014.-

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous, quelques modifications dans les points suivants :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

9. **Plan de cohésion sociale – Rapport financier 2013 – Examen – Décision.-**

Erratum 1

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Dépense masse salariale de 276.593,46 euros : ajout d'un montant de primes et d'un salaire. Dépense à justifier : 302.093,16 euros.

Erratum 2

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 2.3 petit matériel de bureau : 4.570,00 euros, ajout d'une dépense d'où dépense à justifier : 5.245,75 euros.

Erratum 3

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 2.4 frais animation : 5.742,97 euros, retrait d'une dépense d'où dépense à justifier : 5.700,00 euros.

Erratum 4

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 2.6 entretien et charges : 12.402,77 euros, ajout d'une dépense d'où dépense à justifier : 12.428,56 euros.

Erratum 5

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 2.11 divers : 8.027,01 euros ajout d'une dépense d'où dépense à justifier : 8.040,70 euros.

Erratum 6

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 2.12 recettes : 11.618,33 euros ajout d'une recette d'où dépense à justifier : 13.088,34 euros.

Erratum 7

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 3.1 travaux de rénovation légère : 8.494,20 euros retrait d'une dépense d'où dépense à justifier : 1.211,35 euros.

Erratum 8

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 3.2 équipement en matériel : 9.726,51 euros retrait d'une dépense d'où dépense à justifier : 7.303,29 euros.

Erratum 9

Suite à la clôture du compte 2013, les balances des recettes et des dépenses ont été revues :

Point 3.3 autres achats : 1.258,65 euros dépense d'où dépense à justifier : 0 euros.

HUIS CLOS :

39. Personnel communal – Mise en disponibilité pour cause de maladie – Examen –
Décision.-

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

J-L. LAMBRECHTS

C. MOUREAU